

APPEL À CANDIDATURES

RÉSIDENCE D'ARTISTE AU MUSÉE NATIONAL JEAN-JACQUES HENNER

Vous êtes diplômé d'une des 44 écoles supérieures d'art et design publiques du Ministère de la Culture* depuis moins de 5 ans et vous rêvez d'une expérience muséale originale ?

Comme Christelle Téa, Eugénie Alméras, Demian Majcen, Adrien van Melle, Victoire Mangez et Margaux Laurens-Neel vous pourriez être artiste en résidence au musée national Jean-Jacques Henner.

Le musée national Jean-Jacques Henner (ci-après dénommé « le musée ») a pour projet d'accueillir un artiste à partir de mai 2025.

Un bureau-atelier sera mis à votre disposition pour créer dans ce splendide musée-atelier de la fin du XIX^e siècle. L'équipe du musée vous présentera les œuvres de Jean-Jacques Henner (1829-1905), élève des Beaux-Arts et Prix de Rome, et vous fera participer à la programmation culturelle du musée.

Une nocturne « carte blanche » et une exposition seront consacrées à votre travail.

You avez jusqu'au 16 mars 2025 à minuit pour envoyer un dossier de candidature.

OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

Afin de favoriser le dialogue entre le musée et l'art d'aujourd'hui, est lancé un appel à projet auprès des jeunes diplômés 44 écoles supérieures d'art et design publiques du Ministère de la Culture*. Après sélection de son projet par un jury, le lauréat pourra travailler dans le bureau-atelier qui surplombe le jardin d'hiver durant les heures d'ouverture du musée.

L'artiste sera associé à la vie du musée et à sa programmation culturelle par :

- Des rencontres avec le public, notamment les scolaires, autour d'une ou plusieurs œuvres choisies dans les collections ou de son travail en cours,
- une « carte blanche » pour la conception et éventuellement l'animation d'une nocturne

Une exposition, mettant en avant le travail réalisé par l'artiste lors de sa résidence, aura lieu au musée pendant une période de 3 mois minimums. Cette exposition se tiendra dans les espaces du musée au sein des collections permanentes. Le commissariat étant assuré par la conservatrice du musée.

LIEU DE LA RÉSIDENCE ET CONDITIONS D'ACCUEIL

Le musée met gracieusement à disposition de l'artiste le bureau-atelier surplombant le jardin d'hiver et s'engage à mettre à sa disposition les moyens techniques et logistiques de l'établissement, dans la limite du fonctionnement normal de ses locaux.

DIFFUSION / INTERVENTIONS

Le travail de l'artiste, produit durant sa résidence, sera restitué à l'issue de celle-ci en octobre 2025, dans le cadre d'une exposition.

Il pourra être demandé à l'artiste de mener des actions de médiation auprès de différents publics : rencontre avec le public, scolaires... Ces interventions feront l'objet d'une rémunération.

CALENDRIER

La résidence se déroulera sur une période de 5 mois entre mai et septembre 2025. Les dates exactes de résidence seront définies en amont entre l'artiste et le musée.

Une exposition de fin de résidence aura lieu en octobre 2025 (3 mois minimums).

MODALITÉS FINANCIÈRES

Les moyens financiers mis à la disposition de l'artiste par le musée pour son temps de résidence sont les suivants :

- Bourse de résidence pour le temps de création et de recherche : 500€/mois net
- Frais de matériaux pour la réalisation des œuvres et de matériel muséographique pour l'exposition : 1000€
- Rémunération de certaines interventions / ateliers : 150€/intervention
- Versement de droits d'auteur dans le cadre de l'exposition de fin de résidence

Les dépenses de montage, de communication et de promotion de l'exposition seront à la charge du musée.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Pourront se porter candidat pour la résidence d'artiste les diplômés d'une des 44 écoles supérieures d'art et design publiques du Ministère de la Culture* depuis cinq ans au plus au 1^{er} janvier 2025.

La participation à la sélection entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les candidats devront adresser, avec comme sujet « résidence d'artiste 2025 » un exemplaire papier au musée national Jean-Jacques Henner, 43, avenue de Villiers 75017 Paris, dans une enveloppe portant la mention « résidence d'artiste » et/ou par mail à publics@musee-henner.fr, avant le 16 mars 2025 à minuit, un dossier en format pdf comportant les éléments suivants :

- Coordonnées et CV du candidat
- Description du projet auquel il souhaite consacrer la résidence (2 à 5 pages dactylographiées illustrées de dessins, photographies...). Le projet devra entrer en résonnance avec les collections du musée Henner ou le bâtiment qui les abrite.
- Un book présentant les travaux et expositions passés du candidat

MODALITÉS DE SÉLECTION

Le jury, dont la présidence est assurée par le directeur de l'Etablissement public du musée national Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau, est composé de : trois représentants du musée (Le directeur de l'établissement public du musée national Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau, la conservatrice du musée, la responsable des publics et la responsable de la communication de l'Etablissement), d'un membre du conseil d'administration de l'Etablissement, le directeur du musée

national d'art moderne ou son représentant et de l'artiste sélectionné en 2024.

Le jury examine l'ensemble des dossiers reçus. Les candidats présélectionnés seront auditionnés durant la première quinzaine du mois d'avril 2025.

Il sélectionne l'artiste qui bénéficiera de la résidence en 2025 en fonction de l'originalité de son projet en adéquation avec la politique scientifique et culturelle du musée. Une attention particulière sera portée au lien entre le projet et les collections permanentes du musée dédiées à Jean-Jacques Henner.

CADRE JURIDIQUE

Un contrat de résidence sera établi, spécifiant les engagements de l'artiste et ceux du musée.

Si un cas de force majeure entraînait l'annulation de la procédure de sélection, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables.

COMMUNICATION

Le choix de l'artiste sélectionné sera rendu public par le musée avant le 1^{er} mai 2025.

L'artiste sélectionné autorise le musée et son école à rendre publics et à utiliser son nom et son image à l'occasion d'actions de communication à l'occasion de la proclamation du choix du jury et tout au long de la résidence d'artiste.

Pour toute question :

publics@musee-henner.fr ou 01 83 62 56 23

* Liste des écoles éligibles :

Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence
Ecole supérieure d'art et de design d'Amiens-Métropole
Ecole européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitier
Ecole supérieure d'art d'Annecy-Alpes
Ecole supérieure d'art d'Avignon
Institut supérieur des beaux-arts de Besançon
École supérieure d'art Pays Basque
Ecole supérieure des beaux-arts de Bordeaux (EBABX)
Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne – Brest – Lorient – Quimper – Rennes
Ecole supérieure d'arts et médias Caen/Cherbourg
Ecole Média Art du Grand Chalon
Ecole supérieure d'art de Clermont Métropole
Ecole supérieure d'art et design Grenoble – Valence
Ecole supérieure d'art et design Le Havre – Rouen
Ecole supérieure d'art de Lorraine – Metz – Epinal
Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon
Ecole supérieure d'arts plastiques de la ville de Monaco – Pavillon Bosio
Ecole supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée
Campus Caraïbéen des Arts en Martinique
Ecole Supérieure des Beaux-Arts Montpellier Contemporain
École des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire
Ecole supérieure des beaux-arts de Nîmes
École Supérieure d'art de Cambrai
Ecole supérieure d'art du Nord-Pas de Calais/Dunkerque-Tourcoing
Ecole supérieure d'art et de design de Valenciennes
Ecole supérieure d'art et de design d'Orléans
L'École Supérieure d'Art et de Design des Pyrénées Paul-Tarbes
Ecole supérieure d'art et de design de Reims
Ecole supérieure d'art de la Réunion
Haute École des arts du Rhin – Strasbourg – Mulhouse
Cité du design – Ecole supérieure d'art et design de Saint-Etienne
Ecole supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée
Institut supérieur des arts de Toulouse
Ecole supérieure d'art et de design TALM (Tours-Angers-Le Mans)
Ecole nationale supérieure d'art de Bourges
Ecole nationale supérieure d'art de Paris Cergy
Ecole nationale supérieure d'art de Dijon
Ecole nationale supérieure d'art de Limoges
Ecole nationale supérieure d'art et de design de Nancy
Ecole nationale supérieure d'art « Villa Arson » de Nice
École nationale supérieure de la photographie d'Arles
ENSCI - Les ateliers, École nationale supérieure de création industrielle
École nationale supérieure des Arts Décoratifs
École nationale supérieure des beaux-Arts de Paris